

## **Séance du lundi 18 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, , Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme BALLU Martine, Mr MULLIEZ Vianney, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mme RUCQUOY Cydalia, Mme DELATTRE Corinne, Mr LECOINTE Daniel

### **Membres absents :**

- Mr GSCHWIND Henri
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mme DELORMEL Brigitte

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ vote du compte de gestion 2018 (commune + eau et assainissement)
- ↪ vote du compte administratif 2018 (commune + eau et assainissement)
- ↪ affectation de résultat (commune + eau et assainissement)
- ↪ budget primitif 2019 (commune + eau et assainissement)
- ↪ vote des taxes
- ↪ vote des subventions aux associations
- ↪ sacristie : acceptation de devis
- ↪ travaux presbytère : acceptation de devis
- ↪ frais de restauration pour les employés municipaux lors des journées de formation
- ↪ Questions diverses

*Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point*



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GERMAIN Sylvain se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Madame la Trésorière de Breteuil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

### 1/ Commune

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie et ont constaté qu'ils étaient identiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** d'adopter le compte de gestion 2018 de la commune,
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/10**

### 2/ Eau et assainissement

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau et ont constaté qu'ils étaient identiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- d'adopter le compte de gestion 2018 du Service Eau et assainissement.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/11**

## **D - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (commune + eau et assainissement)**

Conformément à la loi, une note de synthèse a été préparée et distribuée aux membres du conseil et annexée au présent procès-verbal.

### 1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune qui se résume ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses	Réalisé :	250 394,06 €
	Déficit d'invest. Reporté	41 508,09 €
	Reste à réaliser :	59 197,00 €
Recettes	Réalisé :	325 965,79 €
	Reste à réaliser :	42 802,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	403 904,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Réalisé :	509 310,63 €
	Exc fonction. Reporté	112 547,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 :		
INVESTISSEMENT :		+ 17 668,64 €
FONCTIONNEMENT :		+217 954,48 €
EXCEDENT DE RESULTAT :		+235 623,12 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE, doyenne d'âge, pour procéder au vote. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) :

- d'approuver le compte administratif 2018 de la Commune.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/12**

## 2/ Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 du budget de l'eau qui se résume ainsi :

### ◆ Section d'investissement

Dépenses	Réalisé :	24 397,78 €
	Déficit Invest. Reporté	6 206,03 €
	Reste à réaliser :	37 318,00 €

Recettes	Réalisé :	38 317,61 €
	Reste à réaliser :	21 635,00 €

### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	73 369,34 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Réalisé :	83 856,74 €
	Exc fonction. Reporté	188 536,91 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2018 :		
INVESTISSEMENT :		- 7 969,20 €
FONCTIONNEMENT :		199 024,31 €
EXCEDENT DE RESULTAT :		191 055,11 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE, doyenne d'âge, pour procéder au vote. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) :

- d'approuver le compte administratif 2018 du service eau et assainissement.
- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/13**

## **E – AFFECTATION DE RESULTAT**

### 1/ Commune

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- considérant que le compte administratif fait apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de : 105 406,55 €
  - Un excédent de fonctionnement reporté de : 112 547,93 €
  - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 217 954,48 €
  
  - Un excédent d'investissement de : 75 571,73 €
  - Un déficit d'investissement reporté de : - 41 508,09 €
  
  - 
  - Soit un excédent d'investissement de : 34 063,64 €
  - Un besoin de financement des restes à réaliser de : 16 395,00 €
  
  - 
  - Soit un excédent de financement de : 17 668,64 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	217 954,48 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	217 954,48 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	17 668,64 €

- d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/14**

### 2/ Eau et assainissement

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- considérant que le compte administratif fait apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de : 10 487,40 €
  - Un excédent de fonctionnement reporté de : 188 536,91 €
  - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 199 024,31 €
  
  - Un excédent d'investissement de : 13 919,83 €
  - Un déficit d'investissement reporté de : - 6 206,03 €
  - Soit un excédent d'investissement cumulé de : 7 713,80 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	199 024,31 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	7 969,20 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	191 055,11 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	7 713,80 €

- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/15**

## **F - BUDGET PRIMITIF 2019**

### 1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2019 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses	182 197,00 €
Recettes	182 197,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	720 807,00 €
Recettes	720 807,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** d'adopter le budget 2019 de la commune.
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/16**

### 2/ Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du service eau et assainissement pour l'année 2019 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses	136 140,00 €
Recettes	136 140,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	291 488,00 €
Recettes	291 488,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** d'adopter le budget 2019 du service eau et assainissement,
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/17**

## G – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes communales appliqués en 2018 :

Nature de la Taxe	Rappel taux Communal 2018
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique contre laquelle il s'est opposé, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises n'est plus de la compétence de la commune et que ce taux va mécaniquement augmenter.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le code des impôts et notamment les articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de fixer le taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2019, comme suit :

Nature de la Taxe	Taux Communal 2019
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %

- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/18**

## H – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de fixer les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	POUR RAPPEL SUBVENTIONS 2018	SUBVENTIONS 2019
LA FANFARE DE BONNEUIL	300,00 €	300,00 €
FNCPG-CATM – ANCIENS COMBATTANTS	225,00 €	225,00 €

LA CHENAIE	540,00 €	540,00 €
ESQUENNOY PATRIMOINE	0,00 €	0,00 €
ASOEB – BASKET BALL	650,00 €	650,00 €
AP3E	0,00 €	200,00 €
AMITIE AVANT TOUT	0,00 €	0,00 €
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	1170,00 €	1170,00 €
JARDINS PARTAGES	0,00 €	0,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1500,00 €	1500,00 €
RABE	675,00 €	600,00 €
TOP GYM	675,00 €	200,00 €
Association de chasse	200,00 €	200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	0,00 €	0,00 €
COMITE DES ASSOCIATIONS	0.00 €	0,00 €
ASSOCIATION THAÏS	0.00 €	0,00 €

- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/19**

### **I – ACCEPTATION DE DEVIS POUR LA SACRISTIE**

Le parquet de la sacristie nécessite une réfection complète. Les armoires peintes ont été supprimées et un devis a été demandé pour ce parquet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise Devillers pour la réfection du parquet de la sacristie pour un montant de 6150,00 € HT (six mille cent cinquante euros HT)
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/20**

### **J – ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE PRESBYTERE**

Plusieurs entreprises ont été contactées pour les travaux de rénovation du presbytère.

1/ concernant la fourniture et la pose de fenêtres double-vitrage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise Isolation service pour un montant de 3656,00 € HT (trois mille six cent cinquante-six euros HT)
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/21**

### 2/ concernant l'installation électrique :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise Boucher à Bonvillers pour la réfection de l'installation électrique pour un montant de 6511,55 € HT (six mille cent onze euros et cinquante-cinq cents HT)
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/22**

### 3/ concernant l'isolation des murs et des plafonds :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise SP Agencement pour les travaux de doublage et isolation des murs ainsi que la pose de faux plafonds sur l'ensemble du bâtiment à l'exception du sas d'entrée pour un montant de 16438,19 € HT (seize mille quatre cent trente-huit euros et dix-neuf cents HT)
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/23**

## **K- FRAIS DE RESTAURATION POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX LORS DES JOURNEES DE FORMATION :**

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas retrouvé de délibération instaurant le remboursement des frais de restauration lorsque certains agents suivent des journées de formation à l'extérieur et qu'il convient que le Conseil pallie à ce manque.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **Décide** que les frais de restauration supportés par les agents lors de journées de formation en dehors du territoire de la commune seront désormais remboursés sur la base d'un montant forfaitaire de quinze euros par journée de formation hors Esquennoy,
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/24**

## **L - QUESTIONS DIVERSES :**

**1/ Salle des sports :** monsieur le maire a eu un entretien vendredi dernier avec monsieur Girault, DGS de la CCOP. Un compromis pourrait se dessiner qui soit acceptable par l'ensemble des intervenants. Un abandon de la déclaration d'intérêt communautaire de la salle pourrait être décidé et voté conjointement par le conseil communautaire et le conseil

municipal en contrepartie de l'installation des anciens luminaires de la salle de l'ancien SIVOM de Breteuil rééquipés de tubes leds. Ultérieurement, la salle restant occupée par plusieurs associations sportives extérieures, un loyer couvrant les frais de fonctionnement de la salle serait payé par la CCOP. Un tour de table permet à chaque conseiller de s'exprimer : un consensus se dégage dans ce sens.

**2/ Demande de sécurisation de l'entrée nord du village :** Monsieur le maire indique qu'il a demandé au Conseil Départemental ce qui était envisageable. Par ailleurs, il précise que le feu clignotant situé à l'entrée du village n'est pas alimenté électriquement et va voir ce que l'on peut faire rapidement de ce côté.

**3/ friterie ambulante :** contact a été pris avec la friterie "Vava" qui viendra sur la place de la mairie le jeudi soir, à partir du jeudi 21 mars.

**4/ la fête de Printemps :** arrive à grands pas. La fête débutera le samedi 27 avril à 14h30 par la traditionnelle « chasse à l'œuf » et se poursuivra avec les manèges qui resteront jusqu'au lundi 29 avril au soir. Les tickets de manège seront distribués le samedi 27 avril lors de la permanence des élus entre 10 heures et 12 heures pour les enfants d'Esquennoy nés après le 01/01/2003.

**5/ Médailles du travail :** la cérémonie de remise des médailles du travail se déroulera le vendredi 26 avril à 16h 30 à la mairie.

**6/ Commémoration du 8 mai :** Rassemblement au cimetière à 9h30, début de la cérémonie à 9h45 suivi du dépôt de gerbe à la Pierre du Souvenir puis du Verre de l'Amitié.

**7/ route d'accès au cimetière :** Monsieur le maire a interrogé les services départementaux sur l'entretien de cette route qui est toujours propriété du département. Une réfection légère pourrait être entreprise avant rétrocession à la commune.

**8/ Inauguration de la ramasseuse-balayeuse :** l'inauguration aura lieu le samedi 13 avril à 14h30 en présence de Monsieur Olivier Dassault.

**9/ Citystade :** Monsieur le maire a eu une réunion avec les services techniques du Conseil Départemental. Un géomètre est venu mercredi 13 mars. Les travaux débuteront dans l'été et dureront environ trois semaines. D'ici là, le terrain devra être entièrement déblayé. Monsieur le maire a vu Mr Gallopin à cet effet qui a demandé si les gravats ne pourraient pas intéresser l'entreprise pour la création des merlons. L'entreprise contactée a répondu que non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15



## **NOTE DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE POUR LE BUDGET COMMUNAL**

La réalisation du budget 2018 s'est déroulée de manière satisfaisante en dépit de la poursuite de la baisse des dotations de l'état (DGF) qui s'est poursuivie pour la commune bien que nettement ralentie par rapport aux exercices précédents. De nombreuses subventions ont permis de maintenir un rythme d'investissement satisfaisant. Nous déplorons toujours un décalage d'un exercice du versement du FCTVA (nous devrions avoir le versement de deux années sur l'exercice 2019).

### 1/ Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnels restent contenues malgré les nombreux mouvements du personnel administratif durant cet exercice.
- Le plan d'économies sur le budget électricité de l'éclairage public est arrivé à son terme. L'année 2019 sera le premier exercice complet avec le nouveau mode d'éclairage sur l'ensemble de la commune.

### 2/ Les recettes de fonctionnement :

- Poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 119 788 € en 2012 à 75048 € en 2018 (77077 en 2017).
- La baisse des recettes éoliennes s'est enfin stabilisée à 38395 € (89993 € en 2012)

Au total, l'ensemble des recettes de fonctionnement de la commune est passé de 565 000 € en 2012 à 509 310 € en 2018, nous attendons 503 000 € pour 2019 (estimation).

### 3/ l'investissement :

- 2018 a vu la fin des gros travaux de l'église avec sa réouverture au public, la réfection de la toiture du presbytère, l'acquisition de la balayeuse-ramasseuse attelée au tracteur de la commune.
- Plusieurs travaux budgétés sur 2018 seront effectués sur l'exercice 2019 : bancs de l'église (financés par un don), réfection intérieure du presbytère (subventionnée par la DSIL), amélioration de la défense incendie (subventionnée par la DETR).
- Le projet de citystade est enfin sur les rails, financé à 75% par le Conseil Départemental.
- De nouveaux dossiers de subvention ont été déposés (ou sont en cours) notamment pour la sécurité sur la route de Paillart et pour la réfection de l'étanchéité de la salle des sports dont la communauté de communes, bien qu'utilisatrice depuis de nombreuses années, se désintéresse.

### 4/ L'endettement :

Cette année encore, aucun prêt nouveau n'est venu alourdir la charge de la dette du budget communal. L'endettement en capital du budget communal passera de 371 729 € en 2012 à un montant de 216 814 € fin 2019.

### 5/ Les taux d'imposition :

Les taux communaux des quatre taxes sont restés inchangés depuis 2012. Les trois taux qui restent de la compétence de la commune resteront fixes en 2019. Il est déplorable que le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique se traduise par une augmentation de la fiscalité des entreprises, et ceci pour alimenter des chimères communautaires au détriment de la compétitivité de notre industrie locale...

## **NOTE DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour un report du transfert des budgets de l'eau d'une part et de l'assainissement d'autre part jusqu'en 2026. Il est encore trop tôt pour savoir si ce souhait sera exaucé ou si les représentants des communes à la CCOP se prononceront pour une nouvelle capitulation avec un abandon de cette compétence. Il convient ici de rappeler que par un simple effet de seuil, les factures d'eau payées à ce nouveau service communautaire seraient immédiatement soumises à la TVA alors qu'elles ne le sont pas actuellement. L'augmentation complémentaire qui en résulterait serait de 5,5 à 7% sans aucun service supplémentaire à la population.

La lutte contre les fuites sur le réseau nécessite une surveillance permanente. Nous continuons à remplacer peu à peu les branchements plomb pour nous mettre en conformité avec la loi, mais aussi parce que ces branchements sont devenus fragiles. Le rendement du réseau s'est amélioré en 2018 mais est resté en deçà du seuil critique.

A l'issue de l'enquête publique, le nouveau zonage d'assainissement a été définitivement approuvé, ce qui permettra d'avancer dans le dossier de la station d'épuration.

Le capital restant dû du budget de l'eau, passé de 102 241 € fin 2012 à 176 590 € fin 2015, a amorcé sa décrue et sera de 112 386 € fin 2019 en l'absence d'un nouveau prêt. Il est toutefois à noter que la commune devra demander soit une avance remboursable à l'agence de l'eau soit un prêt afin de financer la station d'assainissement. Ce mouvement de trésorerie devrait avoir lieu fin 2019 ou début 2020.